



COVID : protocole sanitaire de la FFLP pour la pratique de la longue paume durant la crise sanitaire – 9 avril 2021.

Cadre de pratique :

Rappel : pour les règles de déplacement et de couvre-feu, voir les recommandations du ministère des sports.

<https://sports.gouv.fr/accueil-du-site/actualites/article/application-des-decisions-sanitaires-pour-le-sport-a-partir-du-8-avril>

La pratique.

Toutes les formes de pratiques sont autorisées dans le strict respect de la distanciation physique de 2m et du protocole sanitaire énoncé ci-dessous. Les aménagements nécessaires à ce strict respect doivent donc être prévus dans les situations proposées lors de vos séances d'entraînement. La compétition reste interdite.

Pour les sociétés.

- **par défaut, c'est le président qui est responsable de l'organisation** des entraînements.
- s'il délègue cette responsabilité, il en informera l'ensemble des membres de sa société.
- il informe la municipalité de la reprise d'activité et communique les créneaux encadrés.
- il indique les créneaux d'entraînement, en tenant compte du couvre-feu.
- **il veille au respect des gestes barrières, à la distanciation physique, au huis-clos et au respect du protocole sanitaire.**
- il adapte le nombre de participants de manière à éviter tout risque supplémentaire (pas d'attente au bord du terrain), pas de rassemblement en marge de l'entraînement.
- les compétitions sont interdites jusqu'à nouvel ordre.

Pour les pratiquants.

Lors de la pratique :

- **tout contact est interdit** (sur et au bord des terrains) ;
- **on maintient la distance à 2 m minimum** entre les personnes (sur et au bord des terrains) ;
- le masque est obligatoire avant et après la pratique mais pas pendant ;
- on joue à huis-clos (aucun public) ;
- On respecte scrupuleusement les gestes barrières ;
- **Du gel hydro-alcoolique doit être à disposition obligatoirement ;**
- **On se nettoie les mains avant et après chaque partie ;**
- On ne se prête pas les raquettes ;
- On ne partage pas les bouteilles ;
- Les balles usagées sont stockées dans un sac puis elles doivent sécher au moins 48h ;
- Les personnes les manipulant doivent se laver les mains après.

Les joueurs doivent prévoir dans leur sac :

- leur propre matériel (tenue, raquette) ;
- leur propre gel hydro-alcoolique par précaution ;
- leur masque ;
- un stylo et du papier au cas où ils arbitreraient (qui ne seront pas partagés).

Les encadrants prévoient :

- la disponibilité du terrain (accord de la municipalité)
- du gel hydro-alcoolique
- un sac pour stocker tout ce qui est usagé et manipulé par d'autres : balles, stylos...
- que les chasses soient systématiquement désinfectées après usage (dans la mesure du possible, essayer de pratiquer sans les utiliser).

Certains comportements habituels de la longue paume ne peuvent plus avoir lieu :

- pas de poignée de main ni d'embrassade ;
- pas de tape dans les mains ni de contact pour s'encourager ;
- lorsqu'on traverse le terrain, on ne se croise pas : on longe la ligne située à sa gauche (rotation dans le sens des aiguilles d'une montre).